

Objectif

Rogers offre des occasions aux jeunes et contribue à éliminer les obstacles à l'éducation grâce aux Bourses d'études Ted Rogers.

Depuis qu'il les a lancées en 2017, Rogers a aidé plus de 2 000 jeunes Canadiennes et Canadiens à poursuivre des études postsecondaires.

Les Bourses d'admission Ted Rogers s'adressent aux personnes qui entament des études à temps plein menant à l'obtention d'un premier baccalauréat, diplôme de premier cycle ou diplôme d'études professionnelles dans une université, un collège, un cégep ou une école de formation professionnelle au Canada et visent à les aider à payer les droits de scolarité et les autres frais liés aux études, comme les livres.

Nombre de bourses d'études et valeur/Durée du financement

Jusqu'à six cents (600) bourses d'admission seront offertes.

Les Bourses d'admission Ted Rogers ont une valeur de 1 000 \$ CA et sont valides pour une année scolaire.

Seules les 800 premières demandes soumises seront examinées. Le portail cessera d'accepter les demandes dès que ce nombre aura été atteint, et ce, même si cela survient avant la date limite de présentation des demandes.

Admissibilité

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada et être âgée de 25 ans ou moins;
- Prévoir de s'inscrire à un programme d'études à temps plein menant à l'obtention d'un premier baccalauréat, diplôme de premier cycle ou diplôme d'études professionnelles dans une université, un collège, un cégep ou une école de formation professionnelle au Canada pour l'année scolaire 2023-2024;
- Avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 70 % ou l'équivalent au cours des trois derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles*. Les cours hors programme liés au perfectionnement professionnel ou personnel ne seront pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

**La politique d'Universités Canada quant au calcul de la moyenne a été élaborée en consultation avec les services d'admission de même qu'avec des responsables de l'aide financière des universités et des collèges de partout du pays. La politique d'Universités Canada quant au calcul de la moyenne vise à donner un juste aperçu de la candidate ou du candidat en tenant compte des différences entre les programmes d'études. À cette fin, les notes les plus récentes suivies des notes les plus élevées dans quatre cours seront prises en compte pour le calcul de la moyenne. En ce qui concerne les relevés de notes du secondaire, seules les notes dans les disciplines suivantes seront prises en compte : langues, sciences sociales, mathématiques et sciences.*

La préférence sera accordée aux personnes appartenant à des groupes dignes d'équité comme les femmes ou les personnes 2LGBTQ2S+, noires, autochtones, de couleur ou handicapées.

Domaine ou programme d'études

- Il n'y a aucune restriction quant au domaine ou au programme d'études.
- Le programme de baccalauréat ou de diplôme collégial doit être d'une durée minimale de deux ans, et la formation professionnelle, d'une durée minimale d'un an.

Conditions et restrictions

- Les personnes qui commencent leurs études postsecondaires en janvier 2024 sont admissibles.
- Les candidates et candidats peuvent avoir pris une pause entre l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (ou collégiales, au Québec) et le début de leurs études postsecondaires, et peuvent les avoir commencées, mais pas terminées.

- Les personnes qui ont déjà obtenu une bourse d'études Ted Rogers ne sont pas admissibles.
- Les membres du personnel de Rogers ne sont pas admissibles puisqu'il existe un programme distinct de bourses d'études à leur intention.

Administration du programme

Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC), une division d'Universités Canada, administre le programme de bourses d'études au nom de Rogers Communications. Le mandat d'Universités Canada est de contribuer à l'élaboration de politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la collaboration entre les universités et les gouvernements, le secteur privé, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Rogers Communications se réserve le droit de modifier son parrainage au programme de bourses d'études ou d'y mettre fin sans préavis.

Processus de sélection

La sélection des boursières et boursiers est assurée par PBEC selon les critères d'admissibilité établis par Rogers. Rogers n'a aucun droit de regard sur le choix des titulaires.

Les décisions rendues sont irrévocables.

Critères d'évaluation :

- Rendement scolaire

La préférence sera accordée aux personnes appartenant à des groupes dignes d'équité.

Les personnes ayant soumis une demande recevront une confirmation par courriel des résultats du processus de sélection dès qu'ils seront disponibles.

Demandes retenues

Les personnes dont la demande est retenue recevront une notification de l'obtention d'une bourse d'études à la fin de 2023. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et de transmettre une preuve d'inscription à leur futur établissement d'enseignement. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail en ligne.

Versements

- Le ou les versements de la bourse d'études ne seront effectués qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par PBEC de tous les documents justificatifs requis.
- PBEC versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom de Rogers.
- Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.
- Les établissements d'enseignement verseront le ou les paiements aux titulaires selon les pratiques en vigueur.
- Selon la méthode de paiement utilisée, la réception du ou des versements peut prendre de six à huit semaines après l'acceptation de la bourse d'études.

Processus de demande

1. Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au : <https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/Tres-Fr/>
2. La demande et les documents justificatifs doivent être reçus par PBEC au plus tard le 27 septembre 2023 à 13 h (HE).
3. Les documents seront examinés par le personnel de PBEC afin de vérifier que toutes les exigences sont respectées.
4. Un accusé de réception de toutes les demandes sera envoyé par courriel une fois qu'elles auront été traitées par PBEC.
5. Vous devez vous assurer que tous vos documents justificatifs ont été reçus et acceptés en consultant l'état de votre demande au : <https://portal.scholarshippartners.ca>.
6. Lorsque 800 demandes auront été reçues, il ne sera plus possible de présenter de nouvelles demandes sur le portail.

Documents justificatifs

Les documents justificatifs décrits ci-dessous doivent accompagner la demande. Si ces documents ne sont pas reçus ou approuvés par PBEC, la demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Les documents justificatifs doivent être reçus par PBEC au plus tard le **27 septembre 2023 à 13 h (HE)**.

Relevé de notes

Un relevé de notes des trois derniers trimestres, c'est-à-dire pour la période allant de décembre 2021 à juin 2023, est requis. Si la personne qui présente une demande n'était pas inscrite pendant cette période, les notes des trois derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles seront acceptées. Les notes obtenues dans le cadre de l'enseignement à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu.

Renseignements additionnels

REMARQUE : Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète.

On pourrait demander aux titulaires d'une bourse d'études de contribuer à des activités ou du contenu promotionnels comme des entrevues avec les médias, des publications sur les médias sociaux ou de la publicité imprimée, télévisée, numérique ou en format vidéo. Les personnes qui acceptent une bourse d'études conviennent que Rogers communique avec elles avant ou après l'annonce des noms des titulaires.

Universités Canada communiquera avec les personnes qui présentent une demande par courriel. Ces dernières doivent veiller à ajouter l'adresse bourses@univcan.ca à leur liste d'expéditeurs autorisés.

Coordonnées

Partenaires en bourses d'études Canada
Réf. : Bourses d'admission Ted Rogers
350, rue Albert, bureau 1710
Ottawa (Ontario) K1R 1B1
Tél. : 613 563-1236
Sans frais : 1 844 567-1237
Courriel : bourses@univcan.ca